



PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

Centre Interrégional d'Entraînement /Pôle Espoir du Comité Mont-Blanc
Ski Alpin / Ski Freestyle / Snowboard /Biathlon / Ski de Fond / Saut / Combiné Nordique

CADRE GENERAL

Le Schéma du Centre Interrégional d'Entraînement /Pôle Espoir du Mont-Blanc

Dans le cadre du Projet de Performance Fédéral (PPF) de la Fédération Française de Ski (FFS), le Centre Interrégional d'Entraînement (CIE)/Pôle Espoir du Comité Mont-Blanc représente la base principale d'entraînement des collectifs régionaux, des districts et des clubs. Sa vocation est de proposer des conditions optimales d'entraînement et de préparer l'accès au haut niveau pour toutes les disciplines dans une logique de double projet. Il se doit de respecter le cahier des charges des CIE/Pôles Espoirs du PPF de la FFS.

Tous les athlètes identifiés ayant le potentiel pour le haut niveau sont répertoriés dans le PPF de la FFS par une Commission Nationale d'Admission et de Maintien (CNAM), en fonction de leur niveau sportif et de leur statut ministériel.

Les candidats doivent disposer d'un encadrement sportif permanent.

Un tableau synthétique recense les catégories et les disciplines pour ce niveau de formation sportive (cf. annexes 1 et 2).

Le Centre s'appuie sur des structures d'entraînement (préparations physique et spécifique) et des structures d'appui scolaire publiques et privées qui doivent répondre au cahier des charges du PPF (projet sportif de chaque discipline et formation scolaire).

La note de service N° 2014 d'avril 2014 signée conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère chargé des Sports précise les possibilités d'aménagements qui doivent être proposées dans l'organisation et le déroulement des études des athlètes inscrits sur les listes ministérielles ou appartenant à des structures d'entraînement labellisées par le Ministère des Sports.

Le centre est « interrégional » au sens où il peut accueillir des athlètes de tous les comités de la Fédération Française de Ski.

Le double projet couvrant les classes post et pré-Bac (à partir de la 4^{ème}) s'appuie sur les structures de l'Education Nationale, du Ministère de l'Agriculture, le CNED, les Universités ou tout autre moyen permettant une formation scolaire souple, adaptable et efficace au regard des exigences du sport de haut niveau.

Chaque comité peut conventionner avec ces structures de formation en accord avec la Fédération Française de Ski.

L'organisation de ce niveau de formation sportive est déléguée au Comité qui en est le support juridique. Il devra respecter le cahier des charges du PPF et les Directives Techniques Nationales.

Un directeur du CIE est nommé par la Fédération Française de Ski. Il a la charge de coordonner et d'organiser le bon fonctionnement du centre sur les aspects sportifs, médicaux et de formation.

Il réunit un comité de pilotage autant que de besoin. Il assure les bonnes relations entre toutes les personnes et entités du CIE. Il met en œuvre les orientations définies par le Directeur Technique National.

Les structures scolaires supports du CIE /Pôle Espoir Mont-Blanc

Dans le cadre du PPF, le CIE/Pôle Espoir Mont-Blanc s'appuie sur plusieurs supports scolaires associés de la FFS, répondant au cahier des charges du PPF





Comité de Ski du Mont-Blanc - 2 bis Rue Paul Guiton - 74000 ANNECY

Tel : +33(0)4 50 23 30 88 - e-mail : info@ski74.fr - site internet : www.ski74.fr

- Concernant les classes de 4^{ème}/3^{ème}, les sections sportives de collège du département peuvent accueillir des athlètes identifiés par la CNAM ;

- A partir de la classe de 2^{nde}, **un dispositif est mis en place par la FFS en partenariat avec l'Académie de Grenoble au sein du lycée René Dayve de Passy**, ainsi qu'au sein du CNED SEA des Aravis ; ces structures accueillent les athlètes identifiés par la CNAM.

Ces structures d'appui scolaire peuvent bénéficier d'aides publiques pour le soutien scolaire et l'aide en matériel, de cadres d'état si possible et/ou d'intervenants extérieurs qualifiés.

Ces établissements font l'objet d'une convention relative à la formation des sportifs inscrits à la FFS dans le PPF.

Lorsque des cours de soutien et/ou de rattrapage sont planifiés par l'établissement, les jeunes sont tenus d'y assister.

Participation financière des familles

L'athlète, membre du Centre Interrégional d'Entraînement /Pôle Espoir Mont-Blanc et scolarisé dans une des structures associées, participe financièrement à son projet sportif. Pour l'alpin, le nordique, le ski Freestyle et le snowboard, la participation est forfaitaire et annuelle. Elle est d'un montant différent selon l'appartenance ou non à une liste ministérielle.

Deux factures, au minimum, sont adressées par saison au club d'appartenance de l'athlète.

En cas de non-paiement d'une facture, l'athlète ne sera plus pris(e) en charge sportivement par le CIE.

Conditions d'appartenance au CIE/Pôle Espoir Mont-Blanc

Les athlètes identifiés par la CNAM dans le PPF, ayant ou non le statut Espoir au sens ministériel du terme et intégrant ces structures scolaires associées de la fédération, feront partie des effectifs CIE.

Certains athlètes ayant le statut Espoir au sens ministériel du terme et n'intégrant pas les structures scolaires associées de la Fédération, peuvent être scolarisés dans d'autres établissements et pourront faire partie des effectifs du CIE.

Au niveau des collèges, les sections sportives des collèges peuvent servir de support dans le cas où des athlètes sont ciblés dans le « PPF ».

Les rythmes scolaires sont, dans la mesure du possible, coordonnés entre toutes les structures d'appui du CIE.

Les skieurs sont pris en charge à l'année grâce à l'étalement ou l'aménagement de la scolarité et à un encadrement professionnel spécifique et qualifié.

A noter que les sportifs qui sont écartés du CIE peuvent généralement poursuivre leurs études dans une formation bi-qualifiante, compte-tenu de leur niveau sportif et de leur connaissance de la montagne.

Les structures sportives supports du CIE /Pôle Espoir Mont-Blanc

La prise en charge sur le temps scolaire et sur le hors temps scolaire des disciplines spécifiques de chaque athlète composant les effectifs du CIE est faite soit par les clubs, soit par les districts, soit par le Comité, soit par des structures privées.

Les responsables sportifs des différentes disciplines du Comité peuvent orienter le choix, en ce qui concerne les athlètes des collectifs régionaux, vers la structure d'appui scolaire la plus en cohérence avec le projet sportif de la discipline.

Le CIE a la charge d'optimiser l'emploi du temps sportif de chaque athlète, tout en respectant les programmes scolaires.

Des réorientations scolaires sur d'autres établissements peuvent être envisagées courant de l'automne si les résultats sont insuffisants.





Comité de Ski du Mont-Blanc - 2 bis Rue Paul Guiton - 74000 ANNECY

Tel : +33(0)4 50 23 30 88 - e-mail : info@ski74.fr - site internet : www.ski74.fr

Les structures sportives privées conventionnées supports du CIE /Pôle Espoir Mont-Blanc

La prise en charge sportive sur le temps scolaire et sur le hors temps scolaire de chaque athlète composant les effectifs du CIE peut être faite par des structures privées d'entraînement, à condition qu'une convention portant reconnaissance par le Comité et la Fédération Française de ski soit signée entre les différentes parties.

Règles de fonctionnement du CIE /Pôle Espoir Mont-Blanc

La préparation physique est réalisée par des intervenants extérieurs qualifiés et/ou par des cadres d'état travaillant au sein de chaque structure d'entraînement et en contact étroit avec les coordonnateurs sportifs.

Les séances d'entraînement réalisées sur le temps scolaire se font sous la responsabilité du coordonnateur sportif de la structure d'appui. Les entraîneurs des clubs, des structures privées, des districts ou du comité d'appartenance des athlètes listés dans les effectifs CIE sont invités à participer à ces séances sur les lieux définis par le coordonnateur sportif et seront sollicités à la demande du coordonnateur sportif. Ils s'engagent à ce que leurs athlètes soient présents sur tous ces entraînements.

Sur les périodes libérées, les clubs, ou les districts, ou les structures privées, ou le comité d'appartenance des athlètes listés dans les effectifs CIE sont tenus d'assurer un volume d'entraînement équivalent à celui préconisé par les responsables du CIE/Pôle Espoir.

Conditions de recrutement

Les admissions et les maintiens sont définis au regard du niveau sportif par la Commission Nationale d'Admission et Maintien de la FFS.

Pour être intégré(e), différents facteurs sont pris en compte :

- la performance sportive,
- le suivi médical réglementaire,
- le statut ministériel,
- la formation scolaire, universitaire ou la préparation/possession d'un diplôme.

Faire partie du CIE/Pôle Espoir du Comité Mont-Blanc n'est ni un devoir, ni un droit, mais un choix volontaire.

Accepter ce choix, c'est pouvoir bénéficier du soutien technique et pédagogique de cette structure, mais c'est aussi respecter les règles de fonctionnement interne définies dans le cahier des charges de notre CIE/Pôle Espoir, et le règlement intérieur CIE/Pôle Espoir.

Ce règlement a pour but d'optimiser la qualité des prestations proposées par le CIE (stages, entraînements, compétitions) et d'assurer une ambiance propice à la progression.

Il fixe des règles simples concernant la vie de groupe, le respect du matériel, des structures et infrastructures.

Il vise à garantir l'intégrité physique et morale des personnes du groupe ainsi que des tiers. Il s'applique à toute personne sélectionnée, quel que soit l'événement et la durée de celui-ci.

LES RESSOURCES HUMAINES

↳ Patrick BLANC Directeur du CIE Mont-Blanc (CTS)

Liste des coordinateurs sportifs des supports d'appui scolaire associés au Centre interrégional d'entraînement Mont-Blanc.





Comité de Ski du Mont-Blanc - 2 bis Rue Paul Guiton - 74000 ANNECY

Tel : +33(0)4 50 23 30 88 - e-mail : info@ski74.fr - site internet : www.ski74.fr

- ↗ Laurence ROUX Coordonnatrice sportive de la structure d'appui scolaire du CIE Mont-Blanc du Lycée de Passy (CTS)
- ↗ Mickaël CLARET-TOURNIER Coordonnateur sportif de la structure d'appui scolaire du CIE Mont-Blanc du Collège de Chamonix
(Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Joris MOUNIER Coordonnateur sportif de la structure d'appui scolaire du CIE Mont-Blanc du Collège de Thônes
(Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Marie-Luce WALDMEIER Coordonnatrice scolaire de la structure d'appui scolaire du CIE Mont-Blanc du Lycée de Passy
(Education Nationale)

Liste des entraîneurs des disciplines du Comité Mont-Blanc intervenant au sein du CIE Mont-Blanc

- ↗ Anthony SECHAUD Directeur technique alpin (CTS)
- **Ski alpin hommes**
- ↗ Stéphane DUBICH Entraîneur chef groupe Comité (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Benoit GAILLARD Entraîneur adjoint groupe Comité (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Mickael TOCHON FERDOLLET Entraîneur groupe Interdistrict (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Alexandre BOREL Entraîneur groupe Interdistrict (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Sébastien DENAMBRIDE Entraîneur groupe Interdistrict (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Brice ROLLET Entraîneur groupe Interdistrict (Intervenant extérieur qualifié)
- **Ski alpin dames**
- ↗ Nathan Voisin Entraîneur Chef groupe Comité (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Quentin Paget Entraîneur adjoint groupe Comité (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Rémy RICHARD Entraîneur U16 et Préparateur Physique (CTS)
- **Ski nordique**
- ↗ Christophe DELOCHE Chef de groupe Comité (CTS)
- ↗ Yvan PERRILAT BOITEUX Entraîneur ski de fond (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Bertrand HAMOUMRAOUI Entraîneur ski de fond (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Damien TARANTOLA Entraîneur ski de fond (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Samuel CHAZELAS Entraîneur biathlon (Salarié)
- ↗ Martin BOUCHET Entraîneur biathlon (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ Aymeric DESCHAMPS Entraîneur biathlon (Intervenant extérieur qualifié)
- ↗ En cours de recrutement Entraîneur groupe saut au CIE Moutiers (Intervenant extérieur qualifié)
- **Ski Freestyle Bosses**
- ↗ Anthony MORA Entraîneur Freestyle Bosses (Intervenant extérieur qualifié)
- **Snowboard**
- ↗ Clémentine BARRE Entraîneur snowboard (Intervenant extérieur qualifiée)

Plus tous les entraîneurs de clubs et de structures privées conventionnées ayant des athlètes dans l'effectif du CIE





ANNEXE 1

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL (PPF)							
APPELLATION MINISTÉRIELLE	PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE						
STRUCTURES FFS / PPF	CENTRES NATIONAUX D'ENTRAÎNEMENT (CNE) / PÔLES France						
CODE DU SPORT	Décret n°2016-1286 du 29 septembre 2016 - art. 12 : Constitue un " pôle France " toute structure permanente ou tout groupe de structures liées entre elles, notamment par convention, accueillant, à titre principal, des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau prévue à l'article R. 221-1 du présent code dans les catégories Elite, Senior ou Relève et permettant à ces derniers de bénéficier : 1° D'une préparation sportive de haut niveau ; 2° D'une formation scolaire ou universitaire aménagée ou adaptée en application des articles L. 331-6 ou L. 611-4 du code de l'éducation, ou d'une formation professionnelle ; 3° D'une surveillance médicale répondant aux conditions prévues par l'article L. 231-6 du présent code.						
SUPPORT JURIDIQUE	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI						
CLASSEMENT MINISTÉRIEL DES ATHLETES / EFFECTIF	HAUT NIVEAU et COLLECTIFS NATIONAUX (environ 300)						
CLASSIFICATION SPORTIVE FÉDÉRALE	EXCELLENCE OLYMPIQUE			EXCELLENCE INTERNATIONALE			
ÉQUIPES NATIONALES ET AUTRES	Équipes de France A	Équipes de France B	Équipes de France Jeunes / Juniors		Équipes Interrégionales ou régionales		
IMPLANTATIONS DE RÉFÉRENCE (2)	CNSS Albertville (Ski Alpin - Ski Freestyle - Snowboard) - CNSNM Prémaman (Disciplines nordiques)						
DISCIPLINES	Ski Alpin - Ski Freestyle - Snowboard - Biathlon - Ski de Fond - Combiné Nordique - Saut Spécial						
MOYENS	INFRASTRUCTURES SPORTIVES	LIEUX	ENCADREMENT	MÉDICAL PARAMÉDICAL	DSS	FORMATION ATHLÈTES	CONTRAT
	Gymnase Salle musculation Pistes de ski Pistes ski roue Stands de tir Salle d'acrobatie Equipements spécifiques Autres	CNSS Albertville CNSNM (CNESN) Prémaman Sites labellisés Stations de ski partenaires France et étranger	Cadres d'état Postes PO Travailleurs indépendants Salariés	SMR Suivi médical Suivi psychologique Kinésithérapeutes Ostéopathes Diététique Préparation Mentale	Recherche Tests Evaluation Formation de Cadres Pass'Neige (Directives Techniques Nationales)	Lycées CNED Universités ENSA CNSMM Autres	CAE CIP Nationales CIP déconcentrées Contrat images Mécénat
APPELLATION MINISTÉRIELLE	PROGRAMME D'ACCÈS AU HAUT NIVEAU						
STRUCTURES FFS / PPF	CENTRE INTERRÉGIONAUX D'ENTRAÎNEMENT (CIE) / PÔLES ESPOIRS						
CODE DU SPORT	Décret n°2016-1286 du 29 septembre 2016 - art. 12. Constitue un " pôle Espoirs " toute structure ou tout groupe de structures liées entre elles, notamment par convention, accueillant, à titre principal, des sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs prévue à l'article R. 221-11 et permettant à ces derniers de bénéficier des formations et préparation prévues aux 1° à 3° de l'article R. 221-20.						
SUPPORT JURIDIQUE	LES COMITÉS DE SKI CONCERNÉS CS Alpes-Provence - CS Auvergne - CS Côte d'Azur - CS Sport de Neige du Dauphiné - CS Mont-Blanc - CS Lyonnais et Ain CS Massif Jurassien - CS Massif des Vosges - CS Pyrénées-Est - CS Pyrénées-Ouest - CS Savoie						
CLASSEMENT MINISTÉRIEL DES ATHLETES / EFFECTIF	ESPOIRS ET NON CLASSÉS (environ 700)						
CLASSIFICATION SPORTIVE FÉDÉRALE	EXCELLENCE NATIONALE						
ÉQUIPES NATIONALES ET AUTRES	Équipes Interrégionales ou Équipes régionales ou Équipes Clubs						
DISCIPLINES	Ski Alpin - Ski Freestyle - Snowboard - Biathlon - Ski de Fond - Combiné Nordique - Saut Spécial						
IMPLANTATIONS DE RÉFÉRENCE (9)	CIE Auvergne Massif Central - CIE Dauphiné - CIE Lyonnais Pays de L'Ain - CIE Massif des Vosges CIE Massif Jurassien - CIE Massif des Pyrénées - CIE Mont-Blanc - CIE PACA - CIE Savoie						
MOYENS	LIEUX	ENCADREMENT	MÉDICAL PARAMÉDICAL	DSS	FORMATION ATHLÈTES		
	Gymnase Salle musculation Pistes de ski Pistes ski roue Stands de tir Salle d'acrobatie Equipements spécifiques Autres	CREPS Montpellier Site Font-Romeu France et étranger etc...	Cadres d'état Travailleurs indépendants Salariés	SMR Suivi médical Suivi psychologique Kinésithérapeutes Ostéopathes Diététique Préparation Mentale	Pass'Neige (Directives Techniques Nationales)	Collège Lycées CNED Universités autres	
STRUCTURES FFS	CENTRES RÉGIONAUX						
SUPPORT JURIDIQUE	LES CLUBS CONCERNÉS FFS (locale)						
CLASSEMENT MINISTÉRIEL DES ATHLÈTES	NON CLASSÉ(E)S						
NIVEAU DES SPORTIFS	Régional / Local						
ÉQUIPES	Club - District - Comité						
DISCIPLINES	Ski Alpin - Ski Freestyle - Snowboard - Biathlon - Ski de Fond - Combiné Nordique - Saut Spécial						
MOYENS	INFRASTRUCTURES SPORTIVES	LIEUX	ENCADREMENT	MÉDICAL PARAMÉDICAL	FORMATION SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE, PROFESSIONNALISANTE		
	Pistes Gymnases etc...	France	CTS Entraîneur Travailleurs indépendants Bénévoles	Visite Licence	Collège SSS CNED Autre		

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

Cas général : à partir de 15 ans

Cas général : de 13 ans à 21 ans

Cas général : de 11 ans à 14 ans

